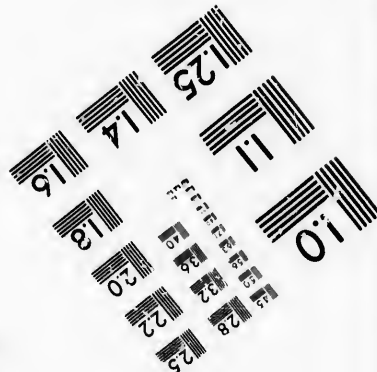
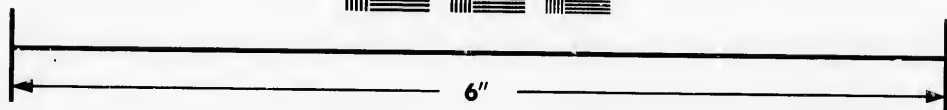
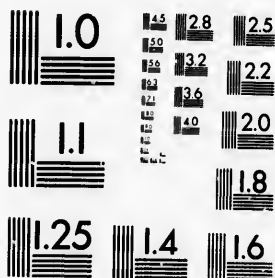


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WESTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manquant
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

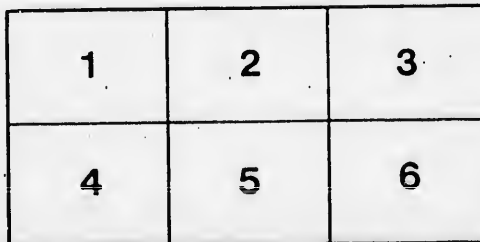
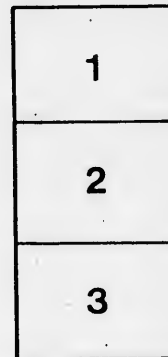
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, in many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



*Aperçu de la manière dont doit se faire l'élection des commissaires pour les écoles dans les paroisses ou townships, et des principaux devoirs que ceux-ci auront à remplir.*

**L'**ELECTION des commissaires doit se faire le second lundi de janvier de chaque année dans une assemblée de la paroisse ou du township, convoquée et présidée par la personne nommée *ad hoc* par le syndic (*warden*) du district.

Il doit être élu cinq commissaires dans chaque paroisse ou township ayant droit d'élire un conseiller de district, et sept commissaires dans chaque paroisse ou township ayant droit d'élire deux conseillers.

Ces commissaires, qui s'appellent *commissaires des écoles élémentaires*, devront (après que le conseil du district aura pourvu à prélever les fonds pour cette fin) :—

1o. Pourvoir à l'acquisition d'une maison d'école pour chaque arrondissement, et à la construction ou aux réparations de telle maison d'école.

2o. Nommer un ou plusieurs d'entre eux pour surveiller les dites construction ou réparations, fournir le bois de chauffage et autres choses nécessaires aux écoles, régir généralement les affaires des dites écoles, et faire rapport au bureau des commissaires tous les trois mois, le ou avant le 1er. lundi des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année, de l'état des écoles, &c.

3o. Nommer des instituteurs pour les dites écoles, et les destituer ou déplacer, lorsqu'ils trouveront des motifs raisonnables de le faire.

4o. Régler le cours d'étude à suivre dans chaque école ; indiquer les livres qui y seront employés, et établir les règles qui la régiront.

5o. Emaner des *warrants* (ces *warrants* doivent être signés de la majorité des commissaires y compris le président) sur le trésorier du district, pour le paiement des instituteurs et des dépenses des écoles qui seront sous leurs soins.

6o. Exempter les pauvres du paiement que chaque parent sera tenu de faire, en vertu de la loi, pour tout enfant qui assistera à une école élémentaire ; pourvu que cette exemption ne s'étende pas à plus de dix pauvres par arrondissement.

7o. Enregistrer leurs procédés dans un livre tenu à cet effet par le greffier de la paroisse ou township, qui sera tenu d'assister aux assemblées des commissaires, desquels procédés les actes seront signés par le président de la commission.

8o. Faire rapport annuellement des dits procédés et de tout ce qui s'y rattache, au conseil du district, d'après une formule donnée par le surintendant de l'éducation.

**N. B.**—La loi devant être publiée prochainement, Mr. le curé y trouvera plus en détail les devoirs assignés aux commissaires des écoles.

